

## Procès-verbal du Conseil municipal du

Jeudi 16 octobre 2025

---

Par suite d'une convocation en date du mardi 07 octobre 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune se sont réunis dans la salle du Conseil, à 18h 30, sous la présidence de Madame Micheline REGHENAS, Maire de la commune.

**Présents (9)** : Micheline REGHENAS, Michel LABRO, Bernard PERRET Timothée SCHWOB, Philippe THEROND, Claude MAGNIN- FEYSOT, Pauline BRUNEL, Morgane ROBERT, Gaël VERNEDE

**Absents (3)** : Eric NEVEU, Juliette CHEVALLIER, Augustine GILLARD

**Représentée (1)** : Martine CHANTOIS (représentée par Timothée SCHWOB)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, soit 9 présents sur 13, et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18H30 par Madame Micheline REGHENAS, Maire. Monsieur Michel LABRO est désigné secrétaire en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal du 15 septembre 2025 est validé.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1/ Délibération 32/2025 : Attribution des travaux d'extension du local du Pradet**

Madame la Maire rappelle que le Conseil s'est déjà prononcé favorablement sur les travaux d'extension de ce local utilisé par l'association Collor'Café. Les activités de cette association qui travaille à renforcer les occasions de convivialité et de rencontres à l'intérieur du village connaissent un succès croissant et nécessitent du même coup un agrandissement et un aménagement des lieux. Monsieur Bernard PERRET ayant réalisé un plan d'agrandissement du local, plusieurs devis ont été demandés à différentes entreprises. Ils s'échelonnent de 22 498,50 euros HT à 15 986 euros HT, 14 280 euros HT et 17 000 euros HT. Madame la Maire explique que c'est la proposition de la société DCT Tous Travaux, pour 17 000 euros HT, qui a paru la plus intéressante puisqu'elle comporte en même temps la fourniture et la pose du volet roulant prévu pour fermer le bâtiment. Le devis proposé se situant à l'intérieur de l'enveloppe de 20 000 euros prévue pour réaliser ce projet, Madame la Maire invite le Conseil à attribuer les travaux d'extension du Pradet à cette entreprise

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **2/ Délibération 33//2025 : Participation financière pour aider un administré en difficulté**

Madame la Maire évoque les difficultés financières d'un des administrés de la commune dues, dit-elle, à une succession de factures d'eau remontant aux années 2020 et 2021 qui n'ont pas pu être honorées jusqu'ici. Constatant que la situation de cet administré est sur le point de devenir inextricable, elle suggère que le Conseil municipal accepte de régler la somme de 234,28 euros qui reste due au SIVOM de la Région de Collorgues. La dépense, consentie à titre exceptionnel sera imputée sur le fond de secours d'urgence de la mairie (M57 article 65133)

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité**

#### **3/ Délibération 34/2025 Nomination du responsable de la bibliothèque municipale**

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Timothée SCHWOB qui exerce les fonctions de responsable de la bibliothèque municipale. M. SCHWOB évoque les modifications qui ont été apportées récemment au fonctionnement

de la bibliothèque. Changement d'horaires et de jour d'ouverture. La bibliothèque est passée du samedi au mardi. Contacts avec l'école avec, en projets, des séances de lectures de comptes par petits groupes dans les locaux récemment aménagés au premier étage de la mairie. M. SCHWOB souligne que la bibliothèque possède dès maintenant un joli fond de livres pour enfants.

Plusieurs thèmes, initialement objets des délibérations suivantes, sont alors abordés par l'ensemble du Conseil. Le projet d'intégration de la bibliothèque de Collorgues dans le réseau intercommunal des bibliothèques du pays d'Uzès ? Il permettrait à Collorgues de bénéficier d'un apport de livres plus récents, mais cette intégration suppose un certain nombre d'aménagements techniques et un effort financier de la municipalité. Madame la Maire souligne que la commune est attachée au développement de la lecture mais que, dans cette hypothèse, elle souhaite un cahier des charges écrit en bonne et due forme de la part de la Bibliothèque.

Le rôle de l'association des Amis de la Bibliothèque ? Avec monsieur Gaël VERNEDÉ, plusieurs conseillers font remarquer que la Mairie n'a pas à voter sur les statuts d'une association et que la bibliothèque reste avant tout une bibliothèque municipale. C'est à ce titre qu'elle entrerait d'ailleurs dans le réseau des bibliothèques initié par la CCPU. M. SCHWOB explique que la création d'une association permettrait avant tout de donner plus de liberté et de visibilité à la Bibliothèque, en permettant par exemple de revendre des livres qui font double emploi pour en acheter d'autres plus récents. Madame la Maire estime que cette discussion montre que l'on a sans doute besoin de pousser plus loin la réflexion.

Madame La Maire suggère donc de porter à plus tard le vote des délibérations suivantes :

- 4/ Délibération 35/2025 Approbation des statuts de l'Association des amis de la bibliothèque de Collorgues
- 5/ Délibération 36/2025 Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale
- 6/ Délibération 37/2025 Approbation de la convention de prêt à usage entre la Mairie de Collorgues et l'Association des Amis de la Bibliothèque de Collorgues
- 7/ Délibération 38/2025 : Intégration de la bibliothèque de Collorgues au réseau intercommunal des bibliothèques/médiathèques du pays d'Uzès et adoption des conditions préalables à la mise en réseau

#### 8 /Divers

Madame la Maire évoque les cérémonies du 11 novembre et suggère que l'on invite des enfants à lire certains des textes choisis pour commémorer les morts de la guerre de 14. Elle souligne à ce propos qu'elle se référera au livre de Claude Mazauric, « Quatre poilus originaires de Collorgues dans la grande guerre » qui vient juste d'être réédité

Fin de la séance à 19h 30

Michel LABRO, Secrétaire de séance

Micheline REGHENAS, Maire



The seal of the Mairie de Collorgues, featuring a circular design with the text "MARIE DE COLLORGUES" around the top and "30 (Gard)" at the bottom, with a central emblem.